

Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1. Adoption du PV du Conseil Municipal précédent**
- 2. Délibération portant sur le vote des taux d'imposition 2024**
- 3. Délibération portant sur le vote des subventions 2024**
- 4. Délibération portant sur les tarifs communaux 2024**
- 5. Délibération portant sur le vote des budgets primitifs 2024 – Principal et Assainissement**
- 6. Délibération portant sur l'application de la fongibilité des crédits**
- 7. Délibération portant sur les travaux de reprofilage et de renforcement du chemin forestier derrière la mairie. Adoption du plan de financement définitif**
- 8. Délibération portant sur les travaux de bitumage et de sécurisation du centre bourg. Adoption du plan de financement définitif**
- 9. Délibération portant sur la restauration du petit patrimoine (mur du cimetière 2^{ème} phase et mur de soutènement en pierre du logement communal)**
- 10. Délibération portant sur la redevance occupation domaine public 2024 par Orange**
- 11. Délibération portant sur la suppression d'un emploi au grade d'adjoint technique (17h30/hebdo), suivie de la création d'un emploi au grade d'adjoint technique (25h/hebdo) et relative au recrutement le cas échéant d'un agent contractuel en application de l'article L332 - 8 & 3 du Code Général de la Fonction Publique, pour les communes de moins de 3000 habitants**
- 12. Délibération portant sur l'actualisation de l'adhésion à l'agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse afin de bénéficier de l'offre de service « Assistance restauration scolaire »**
- 13. Questions diverses**

A 18h30, M. le Maire qui préside la séance, fait l'appel des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

Présents :

Mmes LABOURIER, PENAUD, PERES.

Mrs. BENARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND, FIALAIRE, TOURADE.

Excusé ayant donné pouvoir :

M AVIGNON (pouvoir à M DURAND)

Excusé(e)s :

Mmes DIGOIN, RIOUBLANC, LEMAIRE, TOURNADE.
M. ARNAUD.

Secrétaire de séance : M DUMONTANT.

1. Adoption du PV du Conseil Municipal précédent

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil datant du 20 février 2024.

M. le Maire demande au conseil si ce PV doit faire l'objet de modifications.
Aucun changement n'est demandé. M. le Maire soumet donc le PV au vote.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

2. Délibération portant sur le vote des taux d'imposition 2024

Taxes communales	Taux 2024
TFB	33.30%
TFNB	51.14%
Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8.75 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

3. Délibération portant sur le vote des subventions 2024 :

a. Subventions aux associations

M. le Maire propose d'accorder 300 € aux associations communales, après instruction et accord sur un dossier de demande transmis à chacune.

b. Participation financière aux voyages scolaires

M. le Maire propose d'accorder une aide financière pour un voyage scolaire de fin d'année, aux enfants domiciliés sur la commune de Blessac et scolarisés au collège d'Aubusson (niveau 6^{ème}).

c. Dotation à la coopérative de l'école maternelle

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 1200,00€ à la coopérative de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à ces propositions.

Vote :

- Nombre de votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4. Délibération portant sur les tarifs communaux 2024

Tarifs des services de la commune		
SERVICES	2023	2024
Prix repas cantine QF>1000€	2,50€	2,70€
Tarif social tranche 1 (QF</=900€)		0,50€
Tarif social tranche 2 (QF = 901€ et </=1000€)		0,90€
Garderie scolaire	0,70€/1h½€	0,70€/1h½
Concession cimetière	15€/m ² + 25€	15€/m ² + 25€

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord aux propositions formulées dans le tableau ci-dessus.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions**

5. Délibération portant sur le vote des budgets primitifs 2024

Le conseil passe ensuite à la présentation des propositions budgétaires adoptées en commission des finances, avec quelques petites modifications, liées à des recommandations du conseiller de la DGFIP, Monsieur Feringan.

a. Assainissement

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif d'Assainissement - Année 2024							
FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES		2024	2023	RECETTES		2024	2023
011	Charges à caractère général	18 770,00	16 350,00				
012	Charge personnel	5 000,00	4 000,00	70	Produit des services	12 120,00	13 000,00
6811	Amortissements	8 771,00	7 768,00	74	Subvention	11 892,00 €	24 221,00
66	Intérêts d'emprunt	110,00	136,00	002	Excédent de fonctionnement	8 625,28	929,99
			0,00	744	FCTVA	36,72	99,01
002	Déficit précédent	0,00	0,00	77	Reprise de subvention (amortissement des subventions)	2 684,00	2 516,00
022		0,00					
	Dépenses imprévues	0	0,00				
023	Dépenses de section à section	2 707,00	12 512,00				
	TOTAL	35 358,00	40 766,00		TOTAL	35 358,00	40 766,00

La différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement (023) est versée au 021 en recette de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
1391	Reprise de subvention (amortissement des subventions octroyées pour travaux)	2 684,00		021	Virement de la section de fonctionnement	2 707,00	
	Emprunt	2 330,00		10222	FCTVA		
				1068	Solde section Investissement	7 718,44	
				2813	Amortissement	8 771,00	2441,00
				28158	Amortissement		6330,00
	Création d'un branchement eaux usées Terrain Lotissement Jallot	3 100,00		001	Recette solde investissement	10 317,56	
	Réfection branchement eaux usées maison DUMONTEIL route d'Aubusson	2 500,00		1687			
	<i>Etude remplacement station d'épuration</i>	<i>0,00</i>	<i>5 640,00</i>		<i>Autre dette (Montant de la subvention d'équipement du budget principal versée pour financer l'étude de remplacement de la station d'épuration - remboursable selon un tableau d'amortissement au budget principal, puis par la communauté de communes au moment du transfert de compétence)</i>	<i>0,00</i>	<i>5 640,00</i>
001	Déficit antérieur investissement	0,00		213	Opération d'ordre de section à section	0	
2158	Solde pour financer travaux assainissement	864,00					
2315	Remplacement réseau chemin du Château	24 336,00	RAR		Subvention agence de l'eau 2023	4 200,00	40% du HT
					Subvention département 2023	2 100,00	10% du HT
	TOTAL	35 814,00			TOTAL	35 814,00	

Après présentation puis délibération, le conseil vote favorablement le budget assainissement 2024 (voir tableaux ci-dessus).

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

b. Principal

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif Principal - Année 2024								
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		2024	2023	Commentaires	RECETTES		2024	2023
002	Déficit reporté	0,00						
011	Charges à caractère général	162 024,00	152 396,00					
012	Charges de personnel	220 973,00	205 100,00		70	Ventes diverses (Produit des services)	38 450,09	13 470,48
014	Atténuation de produits	0,00	0,00		73	Impôts et taxes	185 434,00	182 011,00
65	Charges de Gestion courantes	105 472,00	117 552,00	41 550,00	74	Dotations	157 968,00	157 428,00
66	Charges financières	195,00	118,00		75	Autres gestions courantes	10 300,00	19 900,00
67	Autres exceptionnelles	0,00	0,00		77	Produits spécifiques	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions	50,00	0,00		002	Excédent de fonctionnement	125 707,91	99 356,52
					76	Produits financiers	1,00	0,00
					042	OP.ORDRE FONCT>>INVT	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00		013	Indemnités journalières en cas d'arrêts maladie	2 000,00	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	31 147,00	0,00			TOTAL	519 861,00	475 166,00
	TOTAL	519 861,00	475 166,00					

Le delta entre les recettes de fonctionnement et les dépenses est : 72 697,00€. La commission des finances propose de laisser 31 147,00€ au 023 (021 investissement) et provisionner 41 550,00€ au 65888.

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif Principal - Année 2024

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
020	Dépenses imprévues	0,00		021	Virement de la section de fonctionnement	31 147,00	
1641	Emprunts en Euro	2 024,00					
1	Solde de la section d'investissement	0,00		001	Excédent d'investissement	278 596,12	
RAR	Enfouissement des lignes aériennes centre bourg	23 771,00	DETR SDEC	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	
	Renforcement chemin derrière la mairie	27 055,00	2 050,00	10222	FCTVA	5 137,88	
			25 002,17		DETR Renforcement chemin	9 154,00	40% du HT
	Bitumage et sécurisation de trottoirs	43 510,00					
	Démontage et reconstruction du mur du logement location	1 400,00		RAR	Subvention enfouissement SDEC	11 885,00	
	Réparation mur du cimetière de La Borne	8 980,00		2ème tranche			
	Ateliers communaux travaux électricité	5 510,00		RAR	Subvention enfouissement Fonds Verts	13 866,00	30% du HT sur travaux 35% du HT sur matériel
	Matériel et outillage technique	3 500,00			Subvention mur du cimetière La Borne	1038,00	10% du HT
	Raccordement eaux pluviales terrain Jallot	2 000,00			DETR trottoirs	14 502,00	40% du HT
	Remplacement réseau EP Chemin du Château en même temps que les travaux d'assainissement	5 100,00			BoostCommune trottoirs	9 063,00	25% du HT
	Autres immobilisations corporelles	250,00					
	Installation de voirie	3 750,00		Panneaux			
23	Immobilisations corporelles en cours	247 539,00	Provisions				
	TOTAL	374 389,00			TOTAL	374 389,00	

Après présentation puis délibération, le conseil vote favorablement le budget principal 2024 (voir tableaux ci-dessus).

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

6. Délibération portant sur la fongibilité des crédits

Le nouveau format du budget principal M57, utilisé depuis l'an dernier, permet de déplacer des crédits d'un chapitre budgétaire à un autre si besoin (sauf chapitre 012), sans être obligé de faire une Décision Modificative. Par contre, il faut, chaque année, avec le vote du budget, prendre une délibération pour que cela soit possible, à hauteur des montants maximums autorisés (7,5% des dépenses réelles de chacune des sections).

Après délibération, le conseil donne son accord à cette délibération.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

7. Délibération portant sur les travaux de reprofilage et de renforcement du chemin forestier derrière la mairie. Adoption du plan de financement définitif

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l'acceptation de la subvention DETR relative aux travaux d'élargissement et de renforcement du chemin derrière la mairie, ceux-ci peuvent être inscrits en investissement dans le budget principal prévisionnel 2024.

Deux entreprises ont adressé un devis :

- CEB Travaux Publics de St Avit d'Auvergne
- TTPM d'Aubusson :

Il informe le conseil que la commission des finances, réunie le 03 avril 2024, s'est prononcée favorablement :

- Pour l'entreprise TTPM pour les raisons suivantes : devis le moins onéreux et proximité de l'entreprise.
- Pour le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Nature	Montant HT	Subvention DETR (40% du HT)	Reste à charge pour la com- mune
<i>Elargissement et renforcement chemin + Achat terrain (prix, frais de notaire et de bornage)</i>	22 781,90 €	9 112,76 €	17 815,52 €

En conséquence, il est proposé au conseil :

- De voter en faveur du choix de l'entreprise TTPM d'Aubusson pour la réalisation des travaux d'élargissement et de renforcement du chemin.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil vote favorablement.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

8. Délibération portant sur les travaux de bitumage et de sécurisation des trottoirs du centre bourg. Adoption du plan de financement définitif

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'acceptation de la subvention DETR relative aux travaux de bitumage et de sécurisation des trottoirs du centre bourg, ceux-ci peuvent être inscrits en investissement dans le budget principal prévisionnel 2024. Il informe également que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention départementale (Boost'Commune) à hauteur de 25% du montant HT.

M. le Maire donne ensuite les informations suivantes :

-L'entreprise choisie pour le bitumage et la sécurisation du trottoir rue du Château est Colas.

-L'entreprise choisie pour le bitumage et la sécurisation du trottoir route d'Aubusson est EUROVIA.

Il faut délibérer pour l'adoption des plans de financement de ces deux chantiers, suite au choix des entreprises.

- **Plan de financement :**

<i>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</i>				
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Subvention DETR (40% du HT)</i>	<i>Boost'Commune (25% du HT)</i>	<i>Reste à charge pour la commune</i>
<i>Trottoir rue du Château</i>	<i>19 780,00 €</i>	<i>7 912,00 €</i>	<i>4 945,00 €</i>	<i>10 879,00 €</i>
<i>Trottoir route d'Aubusson</i>	<i>14 463,88 €</i>	<i>5 785,55 €</i>	<i>3 615,97 €</i>	<i>7 955,13 €</i>
<i>Total</i>	<i>34 243,88 €</i>	<i>13 697,55 €</i>	<i>8 560,97 €</i>	<i>18 834,13 €</i>

En conséquence il est proposé au conseil :

- De suivre l'avis de la Commission des Finances pour chacun de ces travaux
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Après délibération, le conseil donne son accord à ces propositions.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

9. Délibération portant sur la restauration du petit patrimoine (mur du cimetière 2^{ème} phase et mur de soutènement en pierre du logement communal)

Les deux chantiers qui concernent le petit patrimoine sont : la réfection du mur en pierre du logement communal et la deuxième phase de réfection du mur d'enceinte du cimetière de la Borne.

Pour ces deux chantiers, c'est l'entreprise de maçonnerie Margot qui a été choisie.

Il faut également délibérer pour que la commune puisse déposer une demande de subvention auprès du département.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

10.Délibération portant sur la redevance occupation domaine public 2024 par Orange

Comme tous les ans, il faut délibérer pour percevoir la redevance d'occupation de notre domaine public par l'opérateur Orange. (1 910,34€).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour la perception de cette recette.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

11.Délibération portant sur la suppression d'un emploi au grade d'adjoint technique (17h30/hebdo), suivie de la création d'un emploi au grade d'adjoint technique (25h/hebdo) et relative au recrutement le cas échéant d'un agent contractuel en application de l'article L332 - 8 &3 du Code Général de la Fonction Publique, pour les communes de moins de 3000 habitants

Le budget principal prévisionnel 2024 comprenait dans son vote l'augmentation du temps de travail d'un agent technique, passant de 17h30 à 25 heures hebdomadaire.

Pour ce faire, il faut supprimer l'emploi actuel à 17h30 hebdomadaire, pour en créer un nouveau avec un temps de travail hebdomadaire de 25h, à compter du 16 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à cette proposition.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

12. Délibération portant sur l'actualisation de l'adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse afin de bénéficier de l'offre de service « Assistance restauration scolaire »

Il s'agit d'un service à destination des cantines scolaires pour les communes adhérentes de l'Agence d'Attractivité afin de les aider à respecter les préconisations liées à la loi EGALIM. Ce service est gratuit pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à cette proposition.

Vote :

- **Nombre de votants : 10**
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

Serge Durand

Le Secrétaire de séance,

Jean-Baptiste Dumontant